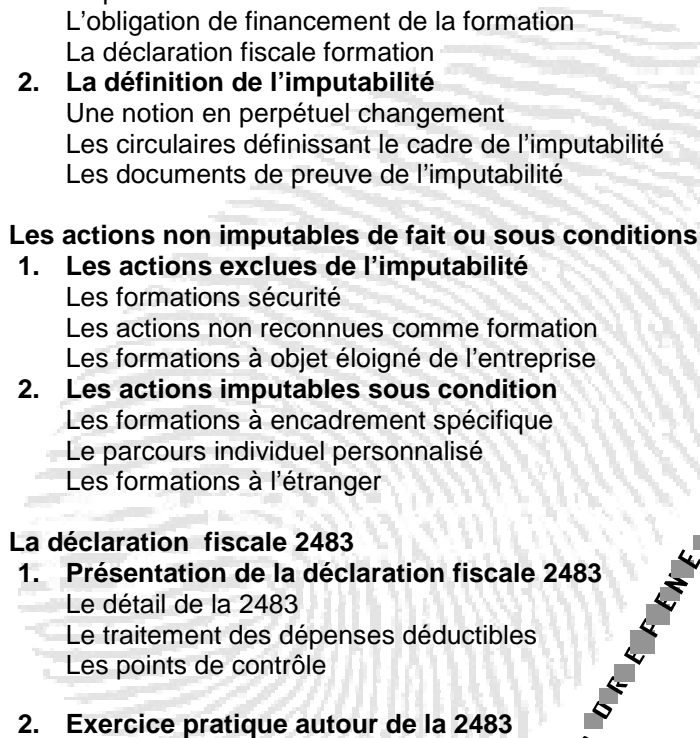


## Objectif

- **Maîtriser** la définition et les règles d'imputabilité.
- **Savoir** rédiger la déclaration fiscale 2483 en identifiant les critères d'imputabilité des actions de formation.

- 
- I. La notion d'imputabilité**
- 1. Les raisons d'une définition de l'imputabilité**
    - La preuve de la formation
    - L'obligation de financement de la formation
    - La déclaration fiscale formation
  - 2. La définition de l'imputabilité**
    - Une notion en perpétuel changement
    - Les circulaires définissant le cadre de l'imputabilité
    - Les documents de preuve de l'imputabilité
- II. Les actions non imputables de fait ou sous conditions**
- 1. Les actions exclues de l'imputabilité**
    - Les formations sécurité
    - Les actions non reconnues comme formation
    - Les formations à objet éloigné de l'entreprise
  - 2. Les actions imputables sous condition**
    - Les formations à encadrement spécifique
    - Le parcours individuel personnalisé
    - Les formations à l'étranger
- III. La déclaration fiscale 2483**
- 1. Présentation de la déclaration fiscale 2483**
    - Le détail de la 2483
    - Le traitement des dépenses déductibles
    - Les points de contrôle
  - 2. Exercice pratique autour de la 2483**

## Intervenant

Consultant en droit et Ingénierie de la Formation

## Méthode pédagogique

Validation d'acquis (quiz)  
Echanges d'expériences et de pratiques  
Remise d'un support pédagogique aux participants

## Durée

1 journée

## Public

Gestionnaire Formation  
Chargé(e) de Formation  
Responsable Formation

## Tarif au 01/01/10

570 € HT (repas inclus)